

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1 - Le contrat est nominatif et ne peut être cédé.
- 2 - Toute cession occulte dont s'apercevra la Direction du camping sera pénalisée par une exclusion immédiate de tous les occupants partageant l'emplacement et ne donnera pas lieu à un quelconque remboursement.
- 3 - Aucun invité ne peut occuper l'emplacement sans l'autorisation de la Direction du camping.
- 4 - Si la durée de votre séjour ne correspond pas exactement à nos périodes de disponibilité, il vous sera proposé un choix de solutions se rapprochant au mieux de votre demande.
- 5 - Il est conseillé de louer votre emplacement à l'avance. Les places sont attribuées sans distinction, dans l'ordre d'enregistrement des réservations.
- 6 - La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.
- 7 - Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte et les frais de réservation sera caduc. De la même façon, tout versement d'acompte et de frais de réservation non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.
- 8 - Il sera alors adressé un accusé de réception pour toute réservation.
- 9 - En l'absence de message télégraphié du campeur précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'objet de sa location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée sur le contrat et l'acompte reste acquis au camping.
- 10 - Pour toute annulation, l'acompte sera conservé par le camping et le solde sera dû à titre d'indemnité.
- 11 - Pour toute réservation, **un acompte de 30 % du séjour est demandé. Mobil-home et emplacement : solde à régler 31 jours avant l'arrivée.**
- 12 - Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
- 13 - A l'arrivée, un **dépôt de garantie** en espèce, chèque français ou CB (visa, Mastercard ou Eurocard) sera demandé pour la barrière d'entrée et les badges de contrôle. Pour un emplacement **60 €**, pour une location **230 € + 100 €** pour le ménage (2 dépôts de garantie séparés).
- 14 - Inventaire d'entrée : ménage et inventaire réalisés avant votre arrivée. A vérifier par le client à son arrivée. En cas de problème, ne rien toucher, le signaler immédiatement à la réception. Inventaire de sortie : prendre rendez-vous 48h avant votre départ à la réception. En cas de départ hors horaire et jour prévu à cet effet, le dépôt de garantie sera renvoyé en chèque bancaire français ou virement bancaire (frais à la charge du client). Forfait ménage : **55 à 75 €**.
- 15 - Les dépôts de garantie seront restitués au moment du départ après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. La perte d'un bracelet de contrôle sera facturée **23 €**.
- 16 - Par mesure de sécurité, **le port du bracelet de contrôle inviolable est obligatoire** durant toute la durée du séjour dans l'enceinte du camping et des piscines.
- 17 - **Les shorts ou caleçons de bain sont strictement interdits** dans l'enceinte des piscines, seuls les maillots de bain sont autorisés.
- 18 - Les animaux sont acceptés uniquement sur les emplacements et sur présentation du carnet de vaccination à jour. Ils doivent être tatoués et tenus en laisse. Leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres et ils ne doivent pas être laissés seuls dans un véhicule, une caravane, une tente ou sur un emplacement.
- 19 - Les visiteurs sont admis à l'intérieur du terrain sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent pendant les heures d'ouverture de la réception. Ils doivent laisser leur véhicule à l'extérieur et s'acquitter de la redevance visiteur. Une pièce d'identité doit être présentée à la réception.
- 20 - La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement toute personne qui manquerait au respect du règlement intérieur, toute personne qui provoquerait un désordre ou se rendrait coupable d'agression, toute personne qui donnerait de fausses informations sur les accompagnants du séjour.
- 21 - Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement le règlement intérieur du camping.
- 22 - Tous les litiges nés de l'exécution des présentes devront être portés devant les tribunaux compétents tels que définis par le nouveau code de procédure civile.
- 23 - Vol : Le camping a mis en place des mesures contre le vol ; néanmoins, chaque client reste responsable de son matériel.

RAPPELS IMPORTANTS :

**LE PORT DU BRACELET INVOLABLE AU POIGNET EST OBLIGATOIRE PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE SÉJOUR.
LES CALEÇONS ET SHORTS DE BAINS SONT INTERDITS AUX PISCINES.**

Camping Club Californie-plage ★★★★★ - Côte Ouest - F-34450 Vias-plage

Classement : tourisme - Nb. emplacements : 371 - N° et date d'arrêt préfectoral : 2011-I-2499. - N° Siret : 343 898 722 - Code APE : 5530 Z.